

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom Produit	RESERVOIR D'ENCRE NOIRE BCI-3eBK
Code Produit	4479A/F47-3131
Nom Fabricant	Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
Importateur/vendeur	Canon France S.A. 17 quai du P ⁱ Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
Service à contacter :	Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77
Utilisation du produit	Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) > Nom chimique/ Nom générique	N° CAS / N° EC	Poids %	Symbole EU / R-Phrase	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	EU ILV	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5-10	Néant/ Néant	(vapeur) Poussière totale : MPT = 15 mg/ m3 Fraction respirable MPT = 5 mg/ m3	(vapeur) MPT = 10 mg/ m3	Non établi	Non établi
Glycol diéthylène	(111-46-6 / 203-872-2)	2-6	Xn/ R22	Non établi	Non établi	Non établi	10 ppm 44 mg/ m3
Benzoate d'ammonium	1863-63-4 / 217-468-9	1-3	Xi-/ R36	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Triol	Confidentiel	5-10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5/ 231-791-2	65-85	Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< **Cancérogénicité** >

Nom chimique /

N° CAS

Référence

Néant.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne :

Non classifié comme dangereux.

Présentation rapide

Réservoir contenant de l'encre liquide noire. Légère odeur.

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Sans danger en cas d'utilisation normale. La glycérine peut provoquer une irritation physique et des difficultés respiratoires. En cas de surexposition au glycol diéthyène, risque de maux de tête, nausées, vertiges, vomissements, somnolence et toux. .

Ingestion :

L'ingestion de glycol diéthyène peut provoquer des nausées, de la somnolence, des vertiges, des vomissements, des douleurs abdominales, des maux de tête, et de l'engourdissement et des maux de gorge.

Yeux :

Peut provoquer une irritation minimale d'après les tests réalisés sur des animaux pour une encre de composition similaire. (Voir section 11).

Peau :

Non irritant et non sensibilisant d'après les tests réalisés sur des animaux pour une encre de composition similaire. (Voir section 11).

Effets chroniques :

Non identifiés.

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées.

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et appeler un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau. En cas d'irritation ou d'inconfort, appeler un médecin.

Yeux :

Rincer immédiatement à grande eau pendant 5 minutes ou jusqu'à évacuation du produit. Si l'irritation persiste, consulter un médecin immédiatement.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, mousse ou matières chimiques sèches.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Aucune

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives :

Produits de combustion dangereux :

CO₂, CO et NO_x.

Autres propriétés :

Néant.

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface et les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver immédiatement.

Stockage :

Maintenir dans un endroit frais et sec.

Tenir à l'écart du rayonnement solaire.

Tenir hors de portée des enfants.

Utilisations spécifiques :

Encre pour imprimantes jet d'encre.

Pour davantage d'informations voir les instructions fournies avec ce produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la section 2).

Procédures de surveillance recommandées

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection

Protection respiratoire :

- Requis
 Non requis

Protection yeux/visage

- Requis
 Non requis

Protection peau

- Requis
 Non requis

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	Encre liquide noire.
Odeur	Légère odeur.
pH :	7.7-8.3
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point / intervalle de fusion	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair :	Estimation : Néant
Limites d'inflammabilité (explosion)	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	Ni combustible, ni inflammable.
Propriétés explosives	Néant.
Propriétés comburantes	Néant.
Pression de vapeur (mmHg)	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité /gravité spécifique	1.04-1.10
Hydrosolubilité	Miscible.
Liposolubilité	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage (n-octanol / eau)	Aucune donnée disponible.
Pourcentage du volume volatile	65 - 85
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Viscosité (mPa s)	1.78-2.38

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter	Néant.
Incompatibilité	Acides, bases, matières comburantes et agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	CO, CO ² , Nox et ammoniac.
Risque de polymérisation dangereuse	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter	Néant.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation

Aucune donnée disponible.

Ingestion

Aucune donnée disponible.

Yeux

[Données issues d'une encre de composition similaire]

Légèrement irritant (lapin)

Indications OCDE N° 405 (1987) 92/69/EEC Méthode B5

Peau

[Données issues d'une encre de composition similaire]

Pas d'irritation (lapin)

Indications OCDE N° 404 (1992) 92/69/EEC Méthode B4.

Sensibilisation

[Données issues d'une encre de composition similaire]

Non sensibilisant (cochon d'inde).

Indications OCDE N° 406 (1992) 96/54/EC Méthode B6.

Mutagénicité

Négative (Test Ames : contraintes de test : *S. typhimurium* & *E. Coli*)

Toxicité reproductive

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucun risque réel ou potentiel pour l'homme selon les monographies de l'IARC *, les normes NTP*, la réglementation OSHA et l'annexe I à la directive 67/548/EEC (EU).

Autres

Néant.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité Pas d'information concernant ce produit.

Persistance et dégradabilité Pas d'information concernant ce produit.

Potentiel de bio-accumulation Pas d'information concernant ce produit.

Ecotoxicité Pas d'information concernant ce produit.

Autres effets adverses Pas d'information concernant ce produit.

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :
Doit être éliminé selon la réglementation en usage.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° UN Néant.

Nom de livraison UN Néant.

Classification UN Néant.

Groupe de conditionnement UN Néant.

Polluant marin Oui Non Nom chimique (% Poids)

Précautions spéciales Néant..

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations Europe >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : non requis.

Phrase R :

non requis.

Phrase S :

non requis.

Composants dangereux

aucun.

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/EC :

Non requis.

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'Homme ou de l'Environnement :

76/769/EEC : Non réglementé.

(EC)2037/2000 : Non réglementé.

(EEC) 2455/92 : Non réglementé.

Autres : Néant.

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette sous FHSA :

Mot signal : Non requis.

Avertissement de danger :

Non requis

Note concernant la sécurité :

Non requis

Composants dangereux :

Néant.

SARA Titre III § 313 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
---------------------	----------------

Néant.

California Proposition 65 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
---------------------	----------------

néant.

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Non applicable (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

< Liste phrase R >

R22 : Dangereux si avalé.

R36 : Irritant pour les yeux.

Bibliographie

- U.S. Department of Labor, 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency, 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission, 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans
- DFG, List of MAK and BAT Values
- EU Directive 76/769/EEC, 67/548/EEC, 1999/45/EC
- EU Regulation (EC)2037/2000, (EEC)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances [NOHSC:1008]

Liste des abréviations (termes suivis d'un astérisque) :

- ACGIH :** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération américaine des Hygiénistes industriels). La colonne ACGIH donne les valeurs limites d'exposition (VLE) définies par cet organisme.
- CFR :** Coordinating Fuel Research Committee (Comité de Coordination pour la Recherche sur les Hydrocarbures).
- DFG :** Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la Recherche). La colonne DFG indique la concentration maximale autorisée au poste de travail définie par cet organisme.
- EU :** Union Européenne.
- FHSA :** Federal Hazardous Substances Act.
- IARC :** International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de Recherche sur le Cancer).
- LET :** Limite d'exposition tolérable.
- MAK :** Valeur définie par la DFG. (MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen = Valeurs maximales de concentration autorisées au poste de travail).
- MPT** Moyenne pondérée dans le temps.
- NOHSC** National Occupational Health and Safety Commission.
- NTP :** National Toxicology Program (Programme national américain de recherche en toxicologie).
- OSHA :** Occupational Safety and Health Institute (Institut américain d'Hygiène et de Sécurité du Travail). La colonne OSHA donne les LET définies par cet organisme.
- VLE :** Valeur-limite d'exposition.
- WHMIS** Workplace Hazardous Materials Information System.

Les informations, données et recommandations fournies par cette fiche (l'Information) sont présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date du 16 octobre 2002. La société/fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'Information et ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui en est faite. L'Information est fournie à la condition que la personne la recevant agisse de son propre déterminisme quant à son adéquation à ses objectifs, préalablement à son emploi. Toute utilisation de l'Information doit être déterminée par l'utilisateur comme étant en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de la confiance en l'Information. AUCUNE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU CONSÉQUENTE, DE COMMERCIALISATION OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER OU DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT FOURNIES EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION OU LE PRODUIT AUQUEL CETTE INFORMATION FAIT RÉFÉRENCE.